CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E202774** **VALABLE JUSQU'AU** **19/02/2026**

ÉDITÉ LE 17/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1984

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/08/1984

Capital : 40 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY

Siret : 330 385 006 00029

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4034320-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000004972664104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000004972664104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Raison sociale : MENUISERIE KELLER

12 ALLEE DES PEUPLIERS
54180 HOUDEMONT

Téléphone : 0383446200 **Fax :**

Portable : 06 71 38 72 18

Responsabilité légale :
CHAROTTE JEAN-PHILIPPE LOUIS PRÉSIDENT

Site Internet : www.menuiseriekeller.fr

E-mail : p.charotte@menuiseriekeller.fr

Effectif moyen : 67 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 832 866 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)	67	20/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLERS LES NANCY

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.